



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-18/10_Fra

La CPI semaine après semaine

25 janvier 2010 #18



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 janvier 2010

Affaire Lubanga Dyilo

Redacted Second Decision on disclosure by the defence and Decision on whether the prosecution may contact defence witnesses

Rendue par la Chambre de première instance I, le 20 janvier 2010

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Decision on the Prosecution's request for authorisation to add the signed record of questioning by P-219 to the Prosecution List of Incriminating Evidence

Rendue par la Chambre de première instance II, le 19 janvier 2010

Décision relative aux modalités de participation des victimes au stade des débats sur le fond

Rendue par la Chambre de première instance II, le 22 janvier 2010

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la Cour : www.icc-cpi.int.

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**.

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur **notre chaîne Youtube**.

Evènements

Deux nouveaux juges ont prêté serment

20 janvier 2010, deux nouveaux juges de la Cour pénale internationale (CPI), élus par l'Assemblée des États parties en novembre 2009, sont entrés en fonction après avoir prêté serment lors d'une cérémonie publique tenue au siège de la Cour, à La Haye.



Les juges Silvia Fernández de Gurmendi et Kuniko Ozaki prêtent serment en tant que nouveaux juges de la CPI ©ICC-CPI/AP

Les nouveaux juges, Mme Silvia Fernández de Gurmendi (Argentine) et Mme Kuniko Ozaki (Japon), ont prononcé l'engagement solennel en présence des autres juges de la CPI, dont le Président Sang-Hyun Song. Etaient également présents le Procureur, M. Luis Moreno-Ocampo et le procureur adjoint, Mme Fatou Bensouda, ainsi que le Greffier, Mme Silvana Arbia et le greffier adjoint, M. Didier Preira. L'engagement solennel a été pris en présence du vice-président de l'Assemblée, M. Jorge Lomónaco, conformément au Règlement de procédure et de preuve.

Mme la juge Fernández de Gurmendi apporte à la Cour plus de 20 années d'expérience en droit international et humanitaire et une pratique considérable en matière de droits de l'Homme. Quant à Mme la juge Ozaki, elle dispose d'une vaste expérience juridique, ainsi que de connaissances spécialisées en droit international pénal, droit humanitaire et droits de l'homme.

À l'ouverture de la cérémonie, le Président Sang-Hyun Song a souhaité aux intéressées la bienvenue au sein d'une institution judiciaire pleinement fonctionnelle, qui donne concrètement effet à un concept hier à peine émergent, celui de responsabilité pénale individuelle pour des crimes internationaux, une institution qui permet à l'Accusation et à la Défense de présenter leurs preuves et aux témoins et victimes de faire entendre leur histoire.

Le vice-président de l'Assemblée des États parties, M. Jorge Lomónaco, a déclaré au sujet de l'élection des nouveaux juges que les exigences inscrites dans le Statut de Rome tiennent dûment compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable et de garantir à cette Cour, et par extension à l'ensemble de la communauté internationale, la présence de juges de la plus haute intégrité et du plus grand professionnalisme, totalement dévoués à l'application du droit.

En prêtant serment, les nouveaux juges se sont solennellement engagés à exercer leurs fonctions en toute impartialité et en toute conscience, dans le respect du caractère confidentiel des enquêtes et du secret des délibérations.



La salle d'audience pendant la cérémonie ©ICC-CPI/AP

Sections des Chambres

Le même jour, Cour s'est réunie en session plénière à huis clos pour assigner les nouveaux juges aux différentes sections judiciaires. Le Juge Silvia Fernández de Gurmendi rejoint la Section préliminaire, et la Juge Kuniko Ozaki a été assignée à la Section de première instance.

Les juges décideront ultérieurement à quelle Chambre préliminaire et à quelle Chambre de première instance les juges Fernández de Gurmendi et Ozaki, respectivement, vont être assignées.

La Cour pénale internationale dispose de 18 juges, tous ressortissants d'États parties et choisis parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et réunissant les conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

- [Programme de la cérémonie](#)
- [Engagement solennel et notices biographiques des juges](#)
- [Déclaration du juge Sang-Hyun Song, président de la Cour pénale internationale](#)
- [Déclaration de S. E. Jorge Lomónaco, vice-président de l'Assemblée des États parties](#)
- [Photographies de la cérémonie](#)
- [Vidéo YouTube](#)
- [Vidéo au format mpeg 4 pour téléchargement](#)

Interagir avec les communautés

L'Unité de la sensibilisation organise une formation pour les journalistes de Bukavu, au Sud-Kivu en RDC



L'équipe en charge de la Sensibilisation forme les journalistes à Bukavu, Sud-Kivu © ICC-CPI

Dans le cadre du programme lancé en août 2009 en collaboration avec l'ONG canadienne Journalistes pour les Droits Humains, l'équipe en charge de la Sensibilisation en RDC a mené sa deuxième mission conjointe avec cette ONG pour fournir une formation aux journalistes dans les Kivus. Au cours de la session de formation de deux jours menée à Bukavu, Sud-Kivu, la coordonnatrice de la sensibilisation a fait un exposé sur la CPI, suivi d'une présentation des deux représentants de Journalistes pour les Droits Humains. À la fin de cette première journée, les participants ont été invités à préparer un reportage, et le deuxième jour, le groupe a écouté les reportages et discuté des techniques journalistiques.

Calendrier

JANVIER 2010						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
25	26 Reprise du procès Katanga et Ngudjolo Chui	27	28	29	30	31
FÉVRIER 2010						
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
Evénements futurs :						
27 avril : Ouverture programmée du procès dans l'affaire Jean-Pierre Bemba Gombo						
31 mai - 11 juin : Première Conférence de révision du Statut de Rome						

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.